



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

6 NOVEMBRE 1992

RAPPORT D'ACTIVITE 1991

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. **MARCHAL**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) a consacré sa réunion du 6 novembre 1992 à l'examen du rapport d'activité 1991 du Commissariat général aux relations internationales.

EXPOSE DU MINISTRE

Le dépôt du rapport d'activité du CGRI constitue chaque année l'occasion privilégiée d'un débat sur la politique internationale de la Communauté française, à la fois en termes de bilan et en termes de perspectives.

En ce qui concerne le bilan des actions réalisées en 1991, je céderai la parole dans quelques instants au commissaire général, M. Dehaybe.

Tout l'intérêt d'un bilan réside dans les enseignements que nous pouvons en tirer pour l'action présente et future.

Je voudrais donc, pour ma part et en guise d'introduction, souligner quelques enjeux cruciaux auxquels nous allons devoir nous consacrer dans les semaines qui viennent.

Examinons tout d'abord les enjeux externes :

- la francophonie;
- la Communauté européenne;
- les pays d'Europe centrale et orientale;
- les relations Nord-Sud.

Si la francophonie constitue le premier axe prioritaire de notre coopération internationale, c'est qu'elle est indissociablement liée à notre identité et qu'elle est aussi notre espace naturel d'expression, de rayonnement.

La récente visite du secrétaire général de l'ACCT a permis de faire un large tour d'horizon d'une francophonie qui apparaît à présent

mieux structurée et plus déterminée pour ce qui concerne ses priorités d'action. Il lui reste peut-être à rechercher un impact encore plus significatif auprès de ceux qui sont sa seule raison d'être, je veux parler de tous les citoyens francophones du monde, quelle que soit la diversité de leur rapport à la langue française.

Pour ce faire, il faut que la francophonie poursuive ses réalisations culturelles concrètes, comme les centres d'animation culturelle ou TV5, par exemple. Il faudrait également qu'elle accentue ses efforts en matière d'enseignement, de formation de formateurs et de recherche scientifique.

Je note enfin avec une certaine fierté que, dans la francophonie, le poids politique et moral de la Communauté française est de loin supérieur à notre dimension numérique ou financière. C'est une réalité incontestable.

Dans le domaine européen, les enjeux ne manquent pas non plus. Toutes les incertitudes, toutes les mutations qui entourent l'Europe sont autant de raisons qui militent en faveur de l'émergence d'une Union européenne toujours plus solide. Mais ce projet n'aboutira que s'il fait l'objet d'une vraie adhésion démocratique.

Cela signifie :

— d'une part une Europe proche des préoccupations des gens dans les domaines sociaux, de l'environnement, de la sécurité et — en ce qui nous concerne — de l'enseignement, de la formation, de la culture;

— et dans le même temps une Europe respectueuse de l'autonomie des individus, des structures sociales, des Régions, des Etats, dans un esprit de subsidiarité bien comprise.

De ce double point de vue, les niveaux de pouvoir tels que le nôtre auront un rôle déterminant à jouer dans la mise en pratique du Traité de Maastricht. En effet, le Traité n'ouvre que des possibilités; encore faut-il que leur concrétisation soit conforme aux objectifs.

Une troisième série d'enjeux externes se situent dans les pays d'Europe centrale et orientale. La stabilisation de ces proches voisins suppose un effort de coopération orienté vers le pluralisme culturel et la démocratie. A ce titre, il est de l'intérêt de nos partenaires — mais aussi de notre propre intérêt — d'investir dans le changement social et économique de ces pays par le biais des ressources humaines : des échanges culturels axés sur le monde associatif, l'aide à la réforme des systèmes d'enseignement, de formation professionnelle et de recherche scientifique.

Enfin, les relations Nord-Sud.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Lizin (Présidente), MM. Beaufays, Borremans, P. Charlier, Dallons, Knoops, M. Harmegnies (en remplacement de M. Ylieff), Winkel, Marchal (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Spaak, membre du Conseil;

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales;

M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales;

M. Demaegd, membre du cabinet de M. le ministre Lebrun;

M. Wauters, fonctionnaire au CGRI;

M. Bertholomé, secrétaire du groupe PS;

M. Dubois, secrétaire du groupe PSC.

A l'heure où certains pays dits « du tiers monde » ne sont pas encore arrivés à maturité démocratique et parce qu'ils ne sont pas encore des partenaires économiques intéressants, certains hommes politiques y compris dans notre pays s'interrogent sur l'utilité et l'intérêt de la coopération Nord-Sud.

Face à l'immensité des défis auxquels sont confrontés en particulier les pays d'Afrique, nous ne devons en aucun cas nous dérober. Au contraire, nous avons la responsabilité d'intervenir de façon durable et de nous investir plus efficacement.

Cela signifie qu'il faut mettre au point et encourager de nouvelles formes de coopération, qui s'écartent de l'assistanat pour privilégier le partenariat.

*
* *

J'en viens à présent à un deuxième type d'enjeux qui se situent plutôt sur le plan interne, mais dont l'issue sera déterminante pour l'avenir de notre présence sur la scène internationale, comme pour la nature de notre coopération avec nos partenaires étrangers.

Avec les accords de la Saint-Michel, l'option régionale va devenir une réalité. Il n'en demeure pas moins que l'identité des francophones et leur indispensable solidarité impliquent la gestion en commun des matières essentielles qui incarnent ces deux dimensions : identité et solidarité.

Les relations internationales doivent figurer au premier plan des matières gérées en commun.

L'identité unique des francophones de Belgique constitue une réalité reconnue sur la scène internationale, qu'il s'agisse des Sommets de la francophonie, de l'Agence de coopération culturelle et technique, d'organisations supranationales ou multilatérales comme la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe, l'Unesco, l'OMS. Dans ces organisations, les francophones de Wallonie et de Bruxelles ont acquis un poids moral plus que proportionnel à nos capacités réelles. Il importe de conserver cet avantage acquis grâce à une représentation unique.

Après dix ans d'efforts, cette identité est désormais aussi acceptée et reconnue dans le cadre de nos accords culturels bilatéraux. Ces accords restent des outils de coopération internationale appréciés par nos universités, nos réseaux d'enseignement, nos institutions culturelles : un ensemble de partenaires dont le champ d'action dépasse toujours le cadre d'une seule région.

Enfin, les Wallons et Bruxellois francophones ont tout avantage à agir en commun en ce qui concerne leur représentation politique à l'étranger, autant qu'en ce qui concerne la promotion de leur image de marque. Vis-à-vis de l'étranger, la Wallonie ne peut que renforcer son pouvoir d'attraction en jouant la complémentarité avec Bruxelles, capitale de l'Europe. Inversement, la position internationale des francophones de Bruxelles a un besoin vital de solidarité de la part de la Wallonie.

*
* *

Quelles sont les perspectives en matière d'enseignement ?

Vous connaissez mon choix en faveur d'une implication plus grande des Régions dans l'enseignement obligatoire. En d'autres termes, les Régions agiraient pour ainsi dire en tant que pouvoirs organisateurs. Parallèlement, il est clair que la fonction normative resterait l'apanage de la Communauté française. Dans mon esprit, la fonction de représentation et de coopération internationale est évidemment intimement liée à cette fonction normative.

*
* *

Enfin, en examinant le rapport d'activité du CGRI, vous allez certainement vous préoccuper de ce que j'appellerais « les retombées » de notre politique internationale. Dans l'actuel débat sur les compétences respectives de la Communauté et des Régions, la question des retombées n'est pas sans importance.

Les exemples concrets que vous aurez l'occasion de passer en revue vous démontreront qu'il est absurde de vouloir opposer :

— d'une part, une politique de commerce extérieur prétendument rentable dans tous les cas ;

— et, d'autre part, une politique de relations internationales à fonds perdus.

Il n'en est rien. Qu'il s'agisse de coopération universitaire, d'enseignement, de théâtre, de musique, ou encore d'échanges de jeunes, chaque activité à l'étranger est potentiellement porteuse de revenus et peut être considérée comme un investissement.

Pourquoi ignorer que les relations culturelles internationales contribuent effectivement à l'établissement d'un climat favorable aux investissements et à l'activité économique ?

Mais pour moi, cette « rentabilité » doit être envisagée en termes de conséquences, et non pas en termes d'objectifs.

Là se trouve sans doute la différence de nature entre une politique de commerce extérieur légitimement soucieuse de retombées économiques immédiates (et donc liée aux Régions) et une politique de relations internationales axée sur des objectifs plus larges que je viens de définir.

EXPOSE DE M. DEHAYBE, COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

M. Dehaybe a diffusé en séance, un rapport de synthèse sur l'action du CGRI en 1991 que l'on trouvera en annexe 1.

M. Dehaybe souhaite faire trois remarques préliminaires qui concernent les rapports entre l'administration et le pouvoir politique :

1. M. Dehaybe souligne que depuis dix ans le CGRI publie chaque année, un rapport détaillé, complet et précis et déposé dans les temps.

2. On ne doit pas supposer que le CGRI est une institution non soumise au contrôle politique. Le CGRI est un parastatal de type A soumis directement à l'autorité du ministre et qui établit annuellement un rapport.

3. Toutes les activités du CGRI à l'étranger et quel qu'en soit le montant font l'objet d'une décision prise en la matière par le ministre.

M. Dehaybe attire l'attention de la commission sur le budget du CGRI. A titre d'exemple, le service des relations culturelles internationales qui fait partie des services du Quai d'Orsay dispose d'un budget de 4 milliards de francs français (24 milliards de francs belges) pour promouvoir, sur la scène internationale et de façon complémentaire, la culture.

Pour remédier à une image souvent mal perçue des relations internationales, M. Dehaybe donne une série d'exemples qui concernent des secteurs où des actions menées par le CGRI ont abouti à des retombées positives.

La presse se fait l'écho du succès de la tournée de l'Orchestre de Liège, en Espagne. Les contrats annexes qui ont été signés n'ont pu être réalisés que grâce à une subvention initiale accordée, par le ministre des Relations internationales, à la tournée de l'Orchestre de Liège. Il en est de même de tournées théâtrales au Québec qui n'ont pu démarrer que grâce aux frais de déplacement des artistes qui ont été pris en charge par le CGRI.

En conclusion, les relations internationales constituent un apport indispensable aux différentes institutions ou associations, qu'elles

soient culturelles ou encore en matière de recherche universitaire. Inversement, quand on diminue l'aide au CGRI, on réduit les moyens de fonctionnement des institutions de la Communauté française.

Comme autre exemple, M. Dehaybe cite la promotion des chansons pour enfants qui s'est tenue à Paris et qui a permis à certains groupes de décrocher ensuite des contrats et de se produire en France.

La participation au dernier MIDEM (Marché international du disque et de l'édition musicale) a entraîné une dépense pour la Communauté française de 1 million. Toutefois, grâce à cette participation, on a recensé la signature de contrats pour plus de 130 millions.

D'autre part, il a été décidé, en 1991, de resserrer les priorités géopolitiques de la Communauté française impliquant, nécessairement, des démarches difficiles auprès des diplomates. De plus, cette rationalisation vise des secteurs sensibles qui concernent, notamment, les bourses d'études (60 millions). L'essai de réorientation des bourses a été opéré en fonction des priorités à accorder aux chercheurs du Sud. Dans les pays industrialisés, on a maintenu les bourses liées à des projets précis de coopération interuniversitaire (exemple: le Japon).

En matière d'échanges d'étudiants, on a recensé 525 étudiants (Communauté française ou étrangers) qui ont bénéficié de bourses dont 276 correspondent à des bourses de longue durée qui sont assimilables à une année d'emploi.

Il existe l'Agence Québec-Wallonie pour la jeunesse et l'APAIJ dont le bureau s'occupe de l'organisation des échanges de jeunes. En 1991, il est apparu plus rationnel de regrouper ces deux services. Le bureau de l'agence s'est vu confier la responsabilité de l'ensemble des échanges de jeunes qui a d'ailleurs conduit à des échanges très fructueux. Le CGRI est le seul organisme à faire ce type d'échanges en Europe car ceux-ci ne sont pas limités aux échanges européens comme le font les autres pays d'Europe. En 1991, 2 941 échanges de jeunes ont eu lieu.

Ensuite, M. Dehaybe rappelle que la francophonie constitue un secteur important notamment en ce qui concerne la problématique de la langue française ainsi que le rôle joué par l'ACCT. Il évoque également l'action de l'APEFE.

M. Dehaybe rappelle le rôle particulier que le CGRI a pu jouer vis-à-vis des pays du Sud grâce au fait que la Communauté française est une petite entité sans visée hégémonique et que

notre approche est spécifiquement culturelle ou scientifique et non commerciale.

En conclusion de son intervention, M. Dehaybe communique quelques informations à propos des données budgétaires qui sont incluses dans le rapport d'activité. Il commente quelques paramètres par rapport aux politiques choisies.

Par rapport à l'ensemble des secteurs, celui de la culture et de l'audiovisuel représente 24 p.c., l'enseignement et la coopération inter-universitaire 23 p.c., la jeunesse 10 p.c., la langue française et la francophonie 40 p.c.

Il précise que l'ensemble des frais de fonctionnement du CGRI (personnel compris) a été en 1991 de 29,54 p.c.

Une ventilation du budget global de la francophonie multilatérale, pour 1992, est également jointe au budget global.

DISCUSSION GENERALE

Mme Spaak conteste l'option régionale évoquée par le ministre, dans son exposé introductif. Il ne s'agit nullement d'un fait tel qu'évoqué par le ministre mais d'un choix politique. Elle estime devoir faire cette mise au point préliminaire dans la mesure où cette option nouvelle, si elle se concrétisait, sera liée au rôle futur du CGRI. Dans cette optique régionale, quels vont être le rôle et la structure du CGRI et surtout quels vont être les moyens financiers qui lui seront attribués? D'autre part, en prévision de l'organisation de la présidence belge des Communautés européennes qui commence le 1^{er} juillet 1993, Mme Spaak et Mme la Présidente estiment qu'il serait intéressant d'avoir un exposé du ministre sur le sujet, en commission des Relations internationales, préalablement aux réunions du Conseil des ministres et de la Commission européenne.

Enfin, Mme Spaak trouve que la décision qui a été prise de resserrer les activités du CGRI est excellente et toujours plus utile dans une optique de rationalisation.

M. Beaufays souhaite obtenir de la part du ministre, une évaluation par secteur, des retombées de la francophonie, en Communauté française; plus précisément dans des matières touchant la coopération culturelle et les universités. En ce qui concerne les délégations de la Communauté française à l'étranger, le réseau a subi depuis 1991, certaines modifications. Existe-t-il une évaluation permanente de nos délégations qui prévoirait, par exemple, les nouveaux changements envisagés? Enfin, quelle a été la contribution de la Communauté fran-

çaise aux travaux préparatoires au Traité de Maastricht?

M. Dallons demande des précisions sur les relations actuelles et futures avec la Région wallonne. D'autre part, le Traité de Maastricht prévoit une certaine alternance des représentations en fonction des matières. Des dispositions ont-elles déjà été prises vis-à-vis de la Communauté flamande?

Mme la Présidente informe la commission que le traité portant ratification de l'espace économique européen vient d'être déposé à la Chambre et comporte un important volet qui concerne la Communauté française.

Mme la Présidente relève dans la partie du rapport du CGRI qui concerne la représentation de la délégation de la Communauté française auprès des Communautés européennes, certaines analyses qui concernent des positions essentiellement politiques qui ne lui semblent pas relever d'un tel rapport.

Mme la Présidente interroge le ministre sur la manière dont il entrevoit la représentation de la Communauté française, à l'intérieur du Comité des régions qui sera composé de douze représentants pour l'ensemble de la Belgique.

Enfin, elle souhaite que la commission soit informée régulièrement des décisions du Conseil européen.

En réponse aux interventions de Mme Spaak, le ministre confirme que le fait régional est une réalité. Il ajoute que, dans son exposé, cette notion a été complétée par l'obligation d'une nécessaire solidarité francophone. Il précise qu'il est un ardent défenseur de cette solidarité francophone et qu'il n'a pas l'intention de la remettre en cause.

Dans une éventuelle intensification de l'optique régionale, le ministre rassure Mme Spaak sur le fait que peu de changements interviendraient quant au rôle du CGRI. Il rappelle, en effet, que l'action du CGRI se manifeste dans différentes matières telles que la culture, l'audiovisuel, l'enseignement, non contestées, qui sont liées à l'identité et à la réalité francophones. L'ensemble de ces actions représente 97 p.c. de la totalité des activités du CGRI. Les 3 p.c. restants, qualifiés «d'autres matières», concernent des accords internationaux en matière de politique de santé et de politique familiale qui pourraient, éventuellement, être transférés aux Régions. Le ministre fait le maximum pour que les moyens financiers liés aux matières internationales et à la francophonie restent aussi importants que faire se peut. Le combat est difficile dans la mesure où il suppose des choix et des réorientations des options. Il

cite un exemple, la fermeture de la délégation à Rio et l'ouverture de celle de Prague.

A propos de la présidence belge, c'est, en effet, par le biais du Traité de Maastricht et, plus particulièrement, de son article 146 que la Communauté française a accès à la table des négociations. La Communauté française possède également une capacité d'organisation via le CGRI. La représentation de la Communauté française, à côté de représentants belges, lui confère un avantage par rapport aux flamands qui ne disposent pas de ce type de représentation.

Actuellement, le processus d'habilitation des ministres responsables est engagé et une procédure devra être déterminée par l'ensemble des gouvernements et des Exécutifs. Tous les pays ont entamé une réflexion à ce sujet.

A M. Beaufays, le ministre répond que tout changement au niveau des délégations à l'étranger se fait après une évaluation sérieuse des besoins.

En réponse aux questions posées par M. Dallons, le ministre confirme que les relations avec la Région wallonne sont excellentes. Pour preuve, certaines délégations exercent, simultanément, des compétences dévolues à la Communauté française et à la Région wallonne (exemple: le Québec). Selon M. Dallons, il semblerait que la Région wallonne soit favorable à une régionalisation des attachés commerciaux. Le ministre n'a aucune information à ce sujet, étant donné qu'il ne participe pas aux négociations.

En ce qui concerne la représentation de la Communauté française au Comité des régions, notion qui doit être prise au sens large, c'est-à-dire d'entités fédérées, une prochaine réunion est fixée à la mi-janvier en vue d'examiner la composition de la représentation belge.

Le ministre informe la commission qu'un projet de décret portant approbation du traité

sur l'espace économique européen sera déposé prochainement sur le bureau du Conseil.

M. Dehaybe précise à l'attention de Mme la Présidente, que le rapport du CGRI est confidentiel et qu'il a toujours été d'usage que les rapports transmis par les délégués soient insérés sans changement dans le rapport du CGRI et livrés tels quels à la réflexion des membres de la commission, au même titre que le seraient des rapports émanant d'ambassades.

Sur la nature des relations avec la Région wallonne, M. Dehaybe précise qu'en 1983, le CGRI a été le premier à utiliser systématiquement l'appellation Wallonie-Bruxelles. Par le passé, certains services ont été rendus à la Région wallonne. De plus, certaines délégations sont gérées en commun (exemple: le Québec, Kinshasa). Quant au contenu des dossiers, la Région wallonne est notamment associée au niveau des échanges de jeunes, de la coopération interuniversitaire et de la francophonie.

Malgré un processus très lourd, certaines coordinations interdépartementales sont réalisées avec la Région wallonne notamment pour les programmes de coopération transfrontalière.

Sur proposition de Mme la Présidente, la commission demande que figure, en annexe 2, au rapport, une note relative aux relations avec la Région wallonne.

Sous réserve de l'un ou l'autre paragraphe des pages 260 à 264 concernant la représentation de la Communauté française auprès des Communautés européennes, le rapport est approuvé à l'unanimité des neuf membres présents.

La commission décide de faire confiance au Président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
M. MARCHAL.

La Présidente,
Mme LIZIN.

CGRI — RAPPORT D'ACTIVITE 1991

I. INTRODUCTION

On trouvera, en annexe, quelques statistiques exemplatives de l'activité du CGRI.

Ces chiffres sont significatifs du volume d'activités, ils ne sont pas exhaustifs.

Les activités de la Communauté française de Belgique ne sont en rien « parachutées ». Elles ne peuvent se réaliser dans des pays ciblés que grâce aux réseaux mis en place par le CGRI depuis sa fondation.

Ainsi, par exemple, le CGRI organise à l'étranger la distribution de films de réalisateurs de Wallonie et de Bruxelles.

Cette présence de notre cinéma est importante à la fois pour l'image de notre Communauté, mais aussi pour les retombées en termes de distribution de nos produits.

Une autre activité importante du CGRI n'est pas reprise dans ces statistiques: l'envoi quotidien dans des institutions ou des ambassades de documents, de publications, ... de notre Communauté.

L'exemple le plus connu est évidemment la Revue Wallonie-Bruxelles. Sur base d'un Comité de rédaction Communauté/Région, c'est le CGRI qui en assure la conception, la fabrication, la diffusion et le préfinancement.

Chacune des activités à l'étranger est potentiellement porteuse de retombées à moyen terme.

Ainsi, suite à une opération particulière de promotion, menée par le CGRI au Centre Wallonie-Bruxelles, plusieurs groupes de « chanson pour enfants » nous disent tourner aujourd'hui en France de manière importante sans avoir besoin encore d'une intervention financière.

L'activité internationale doit être également appréhendée comme une source de revenus non négligeable pour nos institutions et pour nos créateurs.

Dans le domaine culturel lorsque, grâce à son réseau et avec une intervention relativement réduite, le CGRI permet à une compagnie de théâtre de tourner pendant 3 semaines ou 1 mois dans tel ou tel pays, c'est une ressource importante pour le fonctionnement quotidien de l'institution.

Dans la coopération interuniversitaire, lorsque de la même manière le CGRI finance des rencontres entre chercheurs, il s'agit bien souvent de l'intervention minimale permettant à

un service universitaire de développer des recherches de haut niveau avec un partenaire et de tirer de ce partenariat des moyens de fonctionnement complémentaires.

Pour certains pays, les projets de coopération interuniversitaires sont soumis pour avis à la Région wallonne avant d'être négociés en commission mixte. Des missions de chercheurs, des bourses d'études soutiennent ces projets qui, bien souvent, trouvent un prolongement dans des projets novateurs en matière de technologies nouvelles.

En 1991, la collaboration avec la Région wallonne s'est poursuivie, que ce soit dans le domaine de la francophonie multilatérale, de la coopération bilatérale ou encore par l'organisation d'un espace commun dans le pavillon belge de Séville.

Jusqu'en 1992, le CGRI a assuré la gestion de l'ensemble des Délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger, y compris les délégations mixtes Communauté française/Régions et les délégations de la Région, permettant à celle-ci d'avoir une représentation internationale même si cette capacité ne lui était encore reconnue par les Affaires étrangères.

Avec les Affaires étrangères, il convient de souligner le rôle extrêmement positif joué par le chef du service P07, l'ambassadeur de la Kethulle de Ryhove.

La collaboration et le resserrement des priorités communes de l'APEFE et du CGRI se sont également poursuivis.

II. LES OBJECTIFS DE L'ACTION INTERNATIONALE

Depuis 1983, le CGRI a fixé, avec l'ensemble de ses partenaires, 4 objectifs principaux à son action internationale :

1° Faire connaître et reconnaître la Communauté Wallonie-Bruxelles comme un partenaire crédible et montrer sa capacité à s'organiser de façon sérieuse et efficace.

2° Faire avancer la cause de notre langue et de notre culture en participant à la francophonie mondiale, tout en tenant compte de nos spécificités.

3° Soutenir nos acteurs scientifiques et culturels dans la compétition mondiale, notamment à travers les grands événements à effets multiplicateurs pour chaque secteur: marchés, colloques, festivals..., et créer les conditions

favorables à l'ouverture et au développement de marchés pour la Communauté française.

4° Vis-à-vis des pays du tiers monde, entreprendre une action de développement utile et efficace, qui tienne compte à la fois de nos ressources, des besoins réels des populations locales et de leur identité culturelle.

Ces objectifs ciblés se retrouvent dans les principaux domaines d'action du CGRI : la culture, la coopération interuniversitaire, les échanges de jeunes, la langue française et la francophonie.

Dans tous les cas, il s'agit de renforcer la présence de la Communauté française dans les pays prioritaires et développer avec eux des liens de solidarité, en particulier par la dimension culturelle.

1. La culture

L'action du CGRI dans le domaine culturel a pour objectif de créer et d'élargir un « espace créateur » international. Au-delà de la dimension intellectuelle d'un tel espace, il y va également de la présence, voire même parfois de la survie de nos créateurs et de nos entreprises culturelles.

Confrontés à l'étroitesse de leur marché interne, les créateurs de Wallonie et de Bruxelles doivent en effet nécessairement se faire connaître à l'extérieur. De plus, la présence et la réputation de nos artistes sur le marché international engendrent souvent un effet multiplicateur qui débouche sur de nouvelles possibilités de contrats et provoque des retombées favorables pour l'ensemble du secteur concerné.

Il ne faut pas oublier en effet qu'au-delà des nécessités de crédibilité et de rayonnement, l'action internationale est d'abord et avant tout un service concret rendu au public de la Communauté française.

C'est grâce à une politique internationale dynamique et à la création depuis 10 ans de réseaux à l'étranger qu'ont pu être mises sur pied un grand nombre de tournées, de participations à des foires, des festivals, des marchés...

Lorsqu'une compagnie de théâtre entreprend, grâce au CGRI, une tournée d'un mois à l'étranger, elle assure pendant cette période son propre financement. Lorsqu'un orchestre, un peintre, participent à un échange, ce sont des ressources nouvelles qui leur sont apportées, donc des retombées économiques réelles.

Ainsi, en 1991, 6 galeries ont assuré la promotion d'artistes de la Communauté française de Belgique à la FIAC de Paris. La participation de Michèle-Anne de Mey et José Besprosvamy

au Festival de Nouvelle Danse de Montréal a été particulièrement remarquée. L'Orchestre philharmonique de Liège a effectué une importante tournée en France. Le CGRI a permis la présentation de nombreux films de réalisateurs de la Communauté française lors de festivals internationaux et a sous-titré de nouveaux longs ou courts métrages.

Un exemple de cette diffusion et des retombées qui en résultent pour nos industries culturelles : lors du dernier MIDEM (Marché International du Disque et de l'Édition musicale), le chiffre d'affaire des 37 sociétés commerciales présentes sur le stand Wallonie-Bruxelles Musiques s'est élevé à 130 078 127 francs.

A l'occasion des foires du livre à Genève, à Prague, à Bologne les éditeurs de Belgique ont pu vérifier concrètement l'impact que l'action de la Communauté française peut avoir dans les pays concernés, permettant ainsi de créer un climat favorable aux retombées commerciales non négligeables.

Ainsi, la politique internationale est un apport important pour les politiques sectorielles menées par les différents départements.

De grands voisins ne s'y sont pas trompés. Ce n'est pas par un attachement démesuré à la culture que, par exemple, l'ancienne République fédérale d'Allemagne a consacré, en 1988, 21 milliards de francs belges à la politique culturelle internationale tandis que la même année la Quai d'Orsay y consacrait 27 milliards.

2. La coopération interuniversitaire

Pour nos professeurs, nos chercheurs, nos étudiants également, il est essentiel d'être en mesure de relever le défi que représente le développement de la compétitivité et de la concurrence internationale, de faire face à la mondialisation des échanges comme de se préparer à la mobilité européenne. Pour eux il est essentiel à la fois de faire valoir leur expertise et de bénéficier de l'expertise internationale.

En 1991, ce sont 239 professeurs ou chercheurs de notre Communauté qui à l'intervention du CGRI ont bénéficié d'une mission auprès d'une université étrangère, ou ont participé à des colloques à l'étranger.

Les critères de priorité peuvent être classés selon 4 approches différentes :

1° L'approche scientifique : le CGRI a établi des procédures de consultation permanente avec le CIUF (notamment, le CGRI est représenté à la commission de coopération universitaire au développement du CIUF) et le FNRS, avec la direction de la Recherche scientifique du ministère de l'Enseignement et de la Recherche et, pour les programmes qui impliquent des

compétences régionales, avec l'administration de la Région wallonne (DGRE-AWEX). Des accords spécifiques ont été signés dans le domaine de la coopération interuniversitaire.

Un objectif prioritaire est de renforcer les synergies entre les programmes bilatéraux et multilatéraux (par exemple: les programmes d'actions intégrées).

2° L'approche géopolitique: une approche différenciée a été définie en fonction des pays concernés.

3° L'approche économique: de concert avec les établissements scientifiques et la Région wallonne, le CGRI a délimité les champs d'intérêts prioritaires en matière d'échanges scientifiques, en entreprenant, pays par pays, un examen des complémentarités entre la dimension scientifique et la dimension économique. L'objectif est de permettre à nos professeurs et chercheurs d'établir des relations soutenues avec leurs homologues étrangers, qui peuvent déboucher sur des collaborations financées par d'autres institutions, publiques ou privées.

En 1991, le Québec et le Japon notamment ont été des exemples particulièrement significatifs à cet égard. Une politique est mise en place pour faire des boursiers étrangers d'aujourd'hui des partenaires économiques de demain.

4° L'approche culturelle: la langue et la littérature sont des secteurs prioritaires. Pour plusieurs pays, il en va de même pour les arts du spectacle, l'audiovisuel, l'architecture.

Les bourses de spécialisation et de recherche

Tous les ministères des Relations extérieures considèrent l'octroi de bourses comme un élément essentiel de leur politique bilatérale.

En 1991, 525 étudiants de la Communauté française ou étrangers ont bénéficié d'une bourse d'été, de recherche ou de spécialisation, soit un total de 1 879 mensualités.

Afin d'éviter toute dispersion, les bourses de longue durée sont directement rattachées à des programmes précis de coopération scientifique.

Dans le court terme, les boursiers présents dans notre Communauté ont l'occasion de prendre connaissance des réalités institutionnelles de la Communauté française et des Régions.

Dans le moyen terme, nos étudiants, nos chercheurs et nos universités bénéficient, par le jeu de la réciprocité, des bourses octroyées par les pays partenaires.

A plus long terme, nos boursiers d'aujourd'hui seront demain des décideurs dans leur pays ou auprès d'organisations internationales et orientent leurs interlocuteurs vers telle université, telle entreprise de notre Communauté. De même, tel doctorant qui, grâce à une bourse du CGRI, travaille pendant 1 an dans une université étrangère, participe ensuite à des revues qui débouchent sur les collaborations avec son université d'envoi, ou encore sensibilise ses partenaires à la Communauté française et favorise l'invitation de professeurs belges à des colloques...

3. Les échanges de jeunes.

Les échanges de jeunes représentent un nombre considérable. En 1991, sans compter les actions spécifiques organisées dans le cadre des accords culturels, c'est un total de 2 541 jeunes qui, grâce au CGRI, ont été accueillis en Communauté française ou qui ont séjourné à l'étranger. Très souvent, grâce au CGRI le jeune peut vivre sa première expérience internationale, qui lui permettra ensuite de s'intégrer plus facilement dans d'autres programmes européens ou dans la vie professionnelle. C'est un atout important sur le CV; nombre d'anciens boursiers du CGRI sont devenus depuis assistants, professeurs, diplomates...

Sur le plan multilatéral, la Communauté française est représentée dans les grands forums internationaux où se discutent les questions de politique de la jeunesse.

Le CGRI s'implique activement dans les différents programmes européens, et participe activement au programme de la CONFESJES.

Au niveau bilatéral, il faut signaler que depuis 1990, l'APAIJ et l'AQWBJ sont situées dans les mêmes locaux et en 1991 a été instaurée une coordination commune entre les deux agences. Grâce à la fusion des deux équipes administratives, ce rapprochement a permis d'intéressants élargissements des rencontres à de nouveaux partenaires, ainsi que des interactions entre le contenu de différents programmes: PECO/francophonie/CEE (exemple: en avril 1991, des stagiaires québécois ont participé à Jemeppe à une rencontre avec des jeunes francophones de Guyane et de Belgique prévue dans le cadre du programme jeunesse pour l'Europe.

Signalons enfin que, si les bourses d'études sont directement rattachées aux programmes scientifiques et font dès lors partie de la coopération scientifique, elles concernent majoritairement des jeunes. Il faut souligner que la réalisation pour le boursier des travaux prévus dans le cadre de sa formation peut être assimilée à une période d'emploi. C'est le cas du stagiaire

qui participe à la réalisation de spectacles d'un théâtre de la Communauté française, ou du chercheur qui, grâce à notre intervention, peut mener à bien une activité scientifique. Ainsi, pour les 276 bénéficiaires belges ou étrangers en 1991 d'une bourse de longue durée, on peut considérer que c'est 276 emplois que la Communauté française a proposés sous cette forme pendant un an.

4. La langue française

En 1991, le CGRI a organisé les tournées de plusieurs expositions littéraires, telles « Les Irréguliers du langage », ou de BD, et a permis à de nombreux chercheurs et écrivains de participer à des colloques, des conférences. Avec l'ADEB, le CGRI a participé aux foires du livre ou salons (« Expolingua »).

Pour notre Communauté fondée sur une base linguistique, les réseaux internationaux se constituent en effet d'abord, tant dans les pays francophones que dans les pays non francophones, autour de la diffusion de la langue française. La langue représente un produit d'appel, un argument qui permet de créer des partenariats. Le partenariat ainsi établi devient alors une base de diffusion pour nos autres produits.

Ainsi, tant au niveau bilatéral qu'au sein des instances de la francophonie, l'action entreprise en faveur de la langue française contribue à créer un environnement favorable pour mener d'autres politiques, et notamment des politiques commerciales et économiques.

La Communauté française exerce par ailleurs une responsabilité particulière quant au respect des conventions relatives à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, en particulier dans les institutions européennes. Le maintien du français comme langue internationale constitue un enjeu majeur pour les francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Il faut par ailleurs considérer que la francophonie implique également le développement d'actions en faveur du français hors des pays francophones. C'est une condition essentielle de sa survie, tant pour éviter le repli sur une sorte de « ghetto francophone » que pour assurer l'avenir et la diffusion de la langue française comme langue internationale et préserver sa participation, à côté de l'anglais, au processus économique.

Un exemple de cette politique: les lecteurs et assistants de langue.

Au niveau bilatéral, la Communauté française, par l'intermédiaire du CGRI et de l'APEFE, envoie un nombre sans cesse croissant de lecteurs de langue et de littérature française

dans des facultés de lettres ou des écoles de traducteurs et interprètes. En 1991, 37 lecteurs étaient en poste en Europe occidentale et en Europe centrale et 6 étudiants-lecteurs en Louisiane.

Par ailleurs, avec certains pays européens (Espagne, Grande-Bretagne, Italie, RFA) l'accord culturel prévoit des échanges d'assistants de langue, destinés à aider, à l'étranger, les professeurs de français dans l'enseignement secondaire et normal. Au total, 42 assistants étaient en poste en 1991 en Communauté française ou à l'étranger. Des échanges similaires ont lieu avec la Louisiane et la Communauté française envoie également des enseignants de français (13 en poste en 1991) dans des établissements d'Europe centrale et orientale. Depuis 1991, le CGRI organise en outre des stages de recyclage d'été à l'intention de jeunes enseignants de français provenant d'une dizaine de pays européens, tant de l'est que de l'ouest.

La francophonie

La Communauté française de Belgique occupe le siège de la Belgique au sein de l'ACCT et assume la totalité de la contribution « belge ».

Cette contribution est fixée statutairement par les textes de l'agence, en fonction du PNB et du nombre d'habitants.

Pour la Communauté française de Belgique, elle a représenté en 1991 12,5 p.c. de totalité du budget de l'ACCT. Cette contribution fait de la Communauté française de Belgique le 3^e bailleur de fonds après la France et le Canada et avant le Québec.

La francophonie représente un espace naturel et spécifique à la Communauté française, fondé, comme elle, sur la langue française dans des compétences culturelles. L'action dans le cadre de la francophonie recouvre pour une grande part la politique d'aide au développement, puisque sur les quelque 160 millions de locuteurs francophones réels ou occasionnels, plus de la moitié appartiennent à des pays du tiers monde.

La francophonie représente une interrogation fondamentale et quotidienne sur le rôle de la langue et de la culture, sur la meilleure manière possible de faire de la langue française un moyen d'accéder plus facilement et plus rapidement à la modernité — bref, de faire de la langue française un outil de développement. Il n'y a pas de savoir-faire sans d'abord un savoir-dire et les actions de formation et de développement scientifique constituent un appoint indispensable à toute restructuration

des pays du Sud notamment dans leur démarche de démocratisation.

La Communauté française de Belgique est présente dans toutes les structures et instances de la francophonie.

Ces efforts permanents déployés depuis des années portent leurs fruits et nos institutions culturelles, comme de recherche, bénéficient maintenant de ressources financières et intellectuelles importantes.

Ainsi par exemple, des experts universitaires ou culturels sont devenus aujourd'hui des experts de la francophonie et rémunérés par elle.

La Communauté française de Belgique s'est impliquée prioritairement dans les domaines qui, dans ses compétences, peuvent au mieux valoriser ses créateurs, ses chercheurs, sa jeunesse..., et avoir des retombées positives et concrètes pour nos institutions — tout en renforçant les relations entre nos institutions et celles des pays du Sud.

5. Les pays du Sud

A côté de l'axe européen, les pays francophones du Sud représentent en effet, tant au niveau multilatéral que bilatéral, l'autre priorité de notre Communauté.

Faut-il rappeler qu'en plus de sa nécessité humanitaire, la solidarité avec les pays du Sud est indispensable aujourd'hui dans un monde où l'évolution socio-économique a produit une interdépendance des crises que connaît chaque pays du globe: l'industrialisation, la crise de l'environnement, le problème démographique et les phénomènes migratoires, la menace militaire, la marginalisation des groupes sociaux ...

La dimension culturelle du développement apparaît dès lors de plus en plus comme une priorité de nos pays partenaires. Beaucoup d'entre eux considèrent que la principale raison de l'échec des politiques de coopération résulte justement de l'absence de dimension culturelle des politiques d'aide au développement. Cette préoccupation est aujourd'hui partagée également au sein d'organisations internationales telles que l'UNESCO, l'OCDE ou encore auprès de la Communauté européenne.

La prise en compte du facteur socio-culturel est essentielle également dans des problématiques telles que la promotion des droits de l'homme.

Tout naturellement, c'est la Communauté française qui est porteuse de cette dimension culturelle au sens large (communication, recherche, formation...).

C'est ici que le rôle de coordination du CGRI et sa liaison étroite avec l'APEFE prennent tout leur sens.

A côté des retombées à court, moyen ou long terme pour les PVD, une politique de coopération offre également des retombées pour la Communauté française. Il faut cependant être très clair: si ces retombées pour les institutions de notre Communauté sont réelles, elles doivent toutefois être posées ici en termes de conséquences et non d'objectifs. C'est ce qui différencie la coopération au développement du commerce extérieur.

Il faut enfin noter que, grâce à la politique de coopération menée depuis 10 ans, tant au niveau bilatéral qu'auprès des institutions multilatérales francophones, la Communauté française a pu se doter progressivement d'un très large réseau de contacts et d'interlocuteurs de tous niveaux.

Conclusions.

La présente note se voulait exemplative des activités menées sur la scène internationale par la Communauté française et son administration, le CGRI.

L'action internationale réunit dans une même démarche plusieurs concepts complémentaires: politiques, diplomatie, créations de réseaux à effets multiplicateurs, promotion ou commerce extérieur culturel...

Il est difficile d'isoler ce qui est principal ou premier, car il s'agit en fait d'un tout.

A court terme, l'activité internationale a permis pour bon nombre de nos institutions de se confronter à d'autres inspirations, à d'autres cultures, mais aussi plus prosaïquement, et bien souvent, de trouver des moyens complémentaires.

Réduire l'action internationale de la Communauté française, c'est réduire la possibilité pour les institutions de la Communauté d'être présentes là-bas, et c'est donc les amener à être moins dynamiques ici.

Une telle approche n'ignore pas les dimensions économiques. Elle constitue, dans bien des cas, un complément. Dans d'autres cas, elle permet la création de liens qui, en temps opportun, seront bien utiles au monde des affaires.

Les exemples ne manquent pas sur la scène internationale. La France, l'Allemagne (tant au niveau fédéral qu'au niveau de ses Länder), la Catalogne consacrent des budgets considérables à une politique de relations culturelles et scientifiques internationales conçue comme un axe essentiel de leur politique étrangère.

La Communauté française Wallonie-Bruxelles n'est pas une grande puissance. Elle joue cependant, et peut jouer davantage encore, un rôle sur la scène internationale (tout comme d'ailleurs le fait l'Etat) en appui et en liaison avec les Régions.

1991 — Relevé de quelques activités dans le cadre bilatéral

| | |
|--|-------|
| I. <i>Echanges de jeunes :</i> | |
| 1. Echange de jeunes : | |
| — Echanges avec le Québec, échanges européens, bourses d'études | 2 541 |
| 2. Bourses d'études : | |
| — Belges | 130 |
| — Etrangers | 395 |
| II. <i>A l'étranger :</i> | |
| 1. Manifestations à l'étranger organisées ou soutenues par le CGRI | 229 |
| 2. Foires à l'étranger | 66 |
| 3. Festivals à l'étranger (soutien du | |

| | |
|--|-----|
| CGRI à la participation de groupes de la Communauté française) | 127 |
| 4. Expositions à l'étranger | 110 |
| 5. Coopération interuniversitaire | 239 |

III. *En Communauté française :*

| | |
|---|-----|
| 1. Accueils d'artistes ou d'experts | 646 |
| 2. Accueils de participants pour des foires | 37 |
| 3. Accueils pour la participation à des festivals : | 104 |
| 4. Expositions : | 144 |
| 5. Coopération interuniversitaire : | 102 |

Budget

Dépenses fonctionnelles (hors promotion et représentation) : répartition par secteur (montants liquidés 1991).

| | |
|--|--------------|
| Culture et audiovisuel | 24 % |
| Enseignement, coopération interuniversitaire | 23 % |
| Jeunesse | 10 % |
| Langue française et francophonie | 40 % |
| Autres | 3 % |
| TOTAL | 100 % |

BUDGET FONCTIONNEL

| | % 1992 Avec APEFE | % 1992 Sans APEFE | % 1991 |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------|
| DEPENSES | | | |
| 1. Dépenses de fonctionnement | | | |
| 1.1. Personnel | | | |
| Siège central | 10,81 | 15,05 | 15,42 |
| Agences (AQWBJ, APAIJ, WBM, WBI) | 0,87 | 1,20 | 1,21 |
| APEFE | 0,95 | — | — |
| Agents détachés (cabinets...) | 1,04 | 1,45 | 2,55 |
| Autres articles (formation, service social ...) | 0,94 | 1,31 | — |
| 1.2. Fonctionnement (loyer, expédition, téléphone, matériel informatique...) | 7,46 | 10,38 | 10,36 |
| APEFE | 1,24 | — | — |
| Sous-total dépenses de fonctionnement | 23,31 | 29,39 | 29,54 |
| 2. Dépenses fonctionnelles | | | |
| a) Promotion et relations publiques (revue Wallonie-Bruxelles, dépliants, foires...) | 1,60 | 2,22 | 2,18 |
| b) Représentation à l'étranger (délégations, centres culturels...) | | | |
| Fonctionnement et activités des délégations et centres culturels | | | |
| — Communauté française | 6,86 | 9,55 | 11,12 |
| — Région wallonne (1) | 1,32 | 1,83 | — |
| Frais de personnel | | | |
| — Communauté française | 3,82 | 5,32 | 6,95 |
| — Région wallonne (1) | 0,42 | 0,58 | — |
| c) Relations bilatérales | 46,16 | 28,14 | 23,32 |
| | dont APEFE | | |

| | % 1992 Avec APEFE | % 1992 Sans APEFE | % 1991 |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------|
| d) Coopération multilatérale | 13,44 | 18,71 | 19,64 |
| e) Production (fabrication d'expositions, sous-titrage de films...) | 3,07 | 4,27 | 5,38 |
| f) Autres | — | — | 1,87 |
| Sous-total dépenses fonctionnelles | 76,69 | 70,61 | 70,46 |
| TOTAL DEPENSES | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

(1) Pour 1992 et pendant quelques mois, certains délégués de la Région wallonne étaient encore à charge du budget du CGRI.

RECETTES

| | | | |
|---|--------|--------|--------|
| 1. Produits Mission statutaire (remboursements, récupérations..) | 15,45 | 20,87 | 15,90 |
| 2. Ventes objets patrimoniaux | 0,57 | 0,77 | 0,69 |
| 3. Recettes financières patrimoniales (emprunt décidé par l'Exécutif) | 6,65 | 8,98 | — |
| 4. Intervention secteur public (dotations) | 49,21 | 66,46 | 77,76 |
| APEFE (AGCD) | 25,96 | — | — |
| 5. Recettes pour ordre | 0,19 | 0,25 | 0,22 |
| Crédits disponibles au 31 décembre | 1,97 | 2,67 | 5,43 |
| TOTAL RECETTES | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

BUDGET GLOBAL DE LA FRANCOPHONIE MULTILATERALE - 1992 -

| | | |
|---|-------------------------|------|
| I. AUPELF/UREF: Coopération interuniversitaire: | 566 870 184 FB | 18 % |
| II. UNIVERSITE D'ALEXANDRIE: | 120 000 000 FB | 4 % |
| III. CONFEMEN (Education): | 44 500 000 FB | 1 % |
| IV. CONFESJES (Jeunesse et Sport): | 86 500 000 FB | 3 % |
| V. TV5 | | |
| — Europe: | 470 000 000 FB | 15 % |
| — Québec-Canada: | 360 000 000 FB | 11 % |
| — Afrique: | 108 000 000 FB | 3 % |
| VI. ACCT | | |
| Budget global: | 2 118 416 072 FB | |
| Budget Programmes: | | |
| — Culture, Communication, Aménagement linguistique: | 462 256 878 FB | 14 % |
| — Education, Formation, IST: | 523 983 168 FB | 16 % |
| — Droit: | 137 830 560 FB | 4 % |
| — Agriculture: | 125 399 316 FB | 4 % |
| — Energie y compris formation: | 95 138 622 FB | 3 % |
| — Environnement: | 112 317 486 FB | 3 % |
| TOTAL | 3 212 796 214 FB | |

ECHANGES DE JEUNES

| | Belges | Etrangers | Total |
|------------------|--------------|--------------|--------------|
| AQWBJ | 391 | 346 | 735 |
| APAIJ | 551 | 728 | 1 279 |
| Bourses d'études | 130 | 395 | 525 |
| Total | 1 072 | 1 469 | 2 541 |

Remarque: D'autres activités d'échanges de jeunes sont également organisées dans le cadre des accords culturels.

Le 6 novembre 1992.

COLLABORATION DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET DE LA REGION WALLONNE

La collaboration avec la Région wallonne a été pour le CGRI, dès sa création en 1983, une de ses priorités.

En 1983, un comité de coordination a été mis sur pied. Il était composé de représentants :

- du CGRI et de l'APEFE;
- de l'OPT;
- du ministère de la Région wallonne;
- de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW);
- de la Société de développement régional de Wallonie (SDRW);
- de l'Union wallonne des entreprises.

Pour ce qui le concerne, le CGRI peut être satisfait des résultats obtenus.

Avant d'évoquer ce bilan et de mettre en évidence ce en quoi la Région peut y être directement intéressée, il convient de préciser que, mis à part les programmes Interreg, c'est le plus souvent à l'initiative du CGRI que les contacts se sont noués et que les collaborations se sont développées.

I. LA COLLABORATION DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET DE LA REGION WALLONNE

Partenariat Région wallonne — Communauté française

Il s'agit des programmes Interreg de coopération transfrontalière, co-financés par la CEE :

- programme PED (pôle européen de développement);
- programme Wallonie/Champagne-Ardenne;
- programme PACTE (Hainaut/Nord — Pas-de-Calais);
- programme EUREGIO Meuse-Rhin.

Portant sur des mesures impliquant à la fois des compétences communautaires (tourisme, loisirs, formation continuée, politique sociale et de la santé) et des compétences régionales (développement économique, infrastructures, technologies), il est clair que ces programmes exigent une collaboration entre la Région et la Communauté en ce qui concerne notamment

la définition de positions communes, la relation avec les autorités européennes, la coopération avec les partenaires étrangers, l'élaboration de notes à soumettre à l'Exécutif.

Le CGRI a répondu pleinement à l'offre de collaboration de la DGRE et la concertation est devenue systématique, à l'initiative alternée des deux partenaires. On peut estimer que l'apport particulier de la Communauté française a donné une dimension supplémentaire aux programmes transfrontaliers.

Partenariat Communauté française — Région wallonne

La liste des initiatives prises par le CGRI et de ses collaborations avec la Région montre, à l'évidence, que dans l'ensemble des domaines relevant des compétences de la Communauté, le CGRI a recherché systématiquement toutes les occasions de mise en commun des potentialités respectives.

Cette volonté de coopération répondait à deux objectifs :

- associer la Région à des initiatives de la Communauté pour permettre des réalisations communes;
- associer la Région à l'activité des délégations de la Communauté à l'étranger lorsque la Région n'avait pas encore l'accord des Affaires étrangères quant à ses délégations.

1. Les initiatives du CGRI

- La francophonie

Aux Sommets de la francophonie, la délégation de la Région wallonne a été intégrée dans la délégation officielle de la Communauté française de Belgique.

Le dossier francophone est principalement culturel. C'est la Communauté française qui siège à l'ACCT et paie la totalité des cotisations. Cette présence a permis à la Région wallonne de participer activement aux programmes impliquant ses compétences : agriculture, énergie, industries de la langue, environnement.

— L'exposition de Séville

Au départ, c'est le CGRI qui a attiré l'attention de la Région sur l'importance de l'Exposition et a organisé les premières réunions de coordination, destinées à assurer la présence des Communautés et des Régions dans le pavillon belge. Par ailleurs, l'espace commun de la Communauté et de la Région a été aménagé par un seul bureau d'études. La Région wallonne a financé le bureau d'études tandis que la Communauté française finançait les collaborations francophones de l'équipe de Séville. Cet exemple est le plus significatif et le plus récent. Il n'est pas unique. Chaque fois que le CGRI est informé de l'organisation d'une grande manifestation où les intérêts de la Wallonie pourraient être valorisés, il en saisit la Région.

— La revue Wallonie-Bruxelles

Créée en 1984, la revue Wallonie-Bruxelles avait pour but de faire connaître le plus largement possible les institutions culturelles de la Communauté française.

En 1986, le CGRI et la DGRE se sont associées afin de donner à la revue une « dimension économique et technologique plus accentuée » (Wallonie-Bruxelles, novembre 1986) et d'en faire également un instrument de promotion des entreprises wallonnes. Le rapport d'activité 1991 de la DGRE souligne d'ailleurs, à la page 28, la « poursuite de la bonne collaboration avec la Communauté française, en ce compris un numéro en anglais ».

— Les foires du livre à l'étranger

Considérant que les aspects économiques de l'édition doivent aller de pair avec les objectifs culturels, le CGRI associe régulièrement la DGRE à la programmation annuelle qu'il établit avec l'Association des éditeurs de Belgique.

La Région est ainsi informée de l'organisation des différentes foires du livre à l'étranger. Communauté et Région ont d'ailleurs, pour la première fois à Bologne en avril 1992, été présentes ensemble dans un stand commun.

— Les Commissions mixtes de la Communauté française

Le CGRI communique à la DGRE l'ordre du jour des Commissions mixtes réunissant la Communauté française et ses partenaires étrangers. La Région wallonne peut ainsi mettre en œuvre, si elle le souhaite, des complémentarités dans des domaines où ses compétences peuvent être valorisées.

Lorsque cette circonstance se produit, rarement d'ailleurs, le CGRI veille à ce que satisfaction soit donnée à la Région. C'est ainsi que, à la suite de la Commission mixte qui s'est tenue à Prague en septembre 1991, la proposition de coopération introduite par la Région a été inscrite dans le Protocole 1992-1994 conclu entre la Communauté française et les Républiques tchèque et slovaque. La Communauté française prendra en charge la formation linguistique de 10 stagiaires slovaques dont le séjour en Wallonie doit permettre d'enrichir l'expérience professionnelle en s'insérant dans les mécanismes de l'économie de marché.

Cette action complémentaire de la Communauté et de la Région s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération Région wallonne/République slovaque.

— Coopération interuniversitaire

Un autre exemple précis peut être cité en ce qui concerne cette fois l'initiative prise par le CGRI d'associer la Région à l'examen des projets de coopération interuniversitaire. De concert avec les établissements scientifiques et la Région wallonne, le CGRI a délimité les champs d'intérêt prioritaires en matière d'échanges scientifiques, en entreprenant, pays par pays, un examen des complémentarités entre la dimension scientifique et la dimension économique. L'objectif est de favoriser, à partir de la création de partenariats, les retombées économiques, tant pour nos universités et institutions d'enseignement supérieur que pour nos entreprises. Ainsi, l'intervention de notre Communauté permet à nos professeurs et chercheurs d'établir des relations soutenues avec leurs homologues étrangers, qui peuvent déboucher sur des collaborations financées par d'autres institutions, publiques ou privées. Une politique est mise en place pour faire des boursiers étrangers d'aujourd'hui des partenaires économiques de demain.

— Les échanges de jeunes

Le CGRI associe le DGRE à la sélection des projets d'échanges de jeunes avec le Québec (AQWBJ).

2. *Les délégués à l'étranger : relais et interlocuteurs de la Région wallonne*

Jusqu'en 1992, le CGRI a assuré la gestion de l'ensemble des délégations et de leur personnel, y compris les délégations mixtes Communauté/Régions et les délégations de la Région, permettant ainsi à celle-ci d'avoir une représentation internationale lorsque cette

capacité lui était contestée par les Affaires étrangères.

En ce qui concerne les délégués représentant exclusivement la Communauté française, le CGRI a fait en sorte que cette présence francophone à l'étranger serve également les intérêts de la Région.

L'action des délégués démontre que cet objectif est poursuivi, en fonction des caractéristiques propres à chaque pays ainsi que des possibilités d'intervention de la Région et des entreprises wallonnes.

Quelques exemples méritent d'être cités :

— Suisse (délégation de la Communauté française de Belgique) :

- dans les contacts avec l'OIT pour la mise sur pied de la Convention-cadre entre la Communauté française et la Région wallonne d'une part, le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT d'autre part, et dans les réunions de concertation relatives à l'application de cet accord et à l'accueil des stagiaires lors des sessions de formation organisées conjointement par la Communauté française et la Région wallonne;

- dans les sessions de la Commission économique pour l'Europe (ONU/CEE) : suivi de groupes de travail consacrés à l'urbanisme, l'habitation, l'environnement, la science et la technique.

— Tunisie-Brésil

Bien que délégations à 100 p.c. de la Communauté française de Belgique, elles ont apporté une collaboration appréciée à la Région wallonne. Même si les relations des délégués de la Communauté française avec la Région wallonne sont marquées par les spécificités de ces deux pays, leurs démarches respectives présentent toutefois des points communs, principalement :

- l'identification de possibilités d'intervention du secteur économique wallon;

- la transmission à la Région et aux entreprises d'informations relatives à la créa-

tion d'échanges commerciaux. Qu'il s'agisse de dossiers ponctuels concernant le secteur de la construction, du traitement des déchets, du textile, de procédés de fabrication de produits industriels, ou d'informations relatives à des appels d'offre, le caractère concret des renseignements demandés ou donnés par les délégués témoigne d'un réel souci d'efficacité.

Par ailleurs, le délégué de la Communauté française en Tunisie a été associé à la visite du ministre A. Liénard en 1991 et du ministre-président G. Spitaels en avril 1992.

Il convient de signaler que les délégués de la Région wallonne à Washington et à Alger ont également apporté des collaborations ponctuelles à la Communauté française de Belgique.

Pour des raisons de priorité, la délégation à Rio a été supprimée.

3. *Les actions ponctuelles*

En dehors du cadre institutionnel et des concertations régulières, la Communauté française saisit toutes les occasions d'associer la Région wallonne à ses initiatives propres.

On retiendra deux exemples récents concernant :

— le Sénégal : proposition de collaboration au programme établi par le CGRI et le directeur des Nouvelles Editions africaines dont le siège est à Dakar;

— le Maroc : participation de la Région wallonne à la quinzaine Wallonie-Bruxelles qui aura lieu au Maroc en avril 1993 et sera la réplique de la quinzaine marocaine qui s'est déroulée en Communauté française en février de cette année.

*
* *

Ce bilan, sans être totalement exhaustif, montre clairement l'attention toute particulière que le CGRI attache à ses relations avec la Région wallonne et aux possibilités de les développer dans tous les secteurs où une action concertée et complémentaire peut être menée.